

Mot du préfet

La situation sanitaire ne fait pas apparaître de signe notable d'amélioration (sauf peut-être en ce qui concerne l'incidence chez les plus de 65 ans) et les principaux indicateurs montrent une très grande sensibilité au nombre de tests de dépistage effectivement réalisés.

C'est pourquoi, à un moment où le rythme des dépistages manifeste à nouveau un essoufflement certain, il paraît indispensable de rappeler l'intérêt et l'importance qu'il y a à se faire tester, d'autant qu'après la mise en place des tests antigéniques et des tests salivaires, il est maintenant possible de s'autotester avec des dispositifs disponibles en pharmacie.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 20 AVRIL 2021

	S8 22/02 28/02	S9 01/03 07/03	S10 08/03 14/03	S11 15/03 21/03	S12 22/03 28/03	S13 29/03 04/04	S14 05/04 11/04	S15 12/04 18/04
Nombre de tests réalisés	43402	39606	43231	45255	54075	60591	44325	39468
Nombre de tests positifs	3540	3364	3803	3784	4812	4808	3875	3575
Taux de positivité	8,20 %	8,50 %	8,80 %	8,40 %	8,90 %*	8,10 %	8,70 %	9,10 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	330	313	354*	352	453	448	361	333

ND : données non consolidées

➤ INDICATEURS SANITAIRES

- **Nb de décès** en établissement de santé : **1294**

- File active des patients **hospitalisés en unité conventionnelle** : **233**

- File active des patients **hospitalisés en réanimation** : **83**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés au 20 avril : **734** dont **124** en cours d'investigation.



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiqués-presse>



LES CENTRES DE VACCINATION DE LA SEMAINE 16

➔ Cette semaine, les **18 centres permanents de vaccination sont actifs** et accueillent les personnes de plus de 60 ans.

Pour ces centres, les rendez-vous s'effectuent toujours en ligne sur la plate-forme www.doctolib.fr ou par téléphone auprès de chacun d'entre eux.

Retrouvez les numéros de téléphone et coordonnées des centres de vaccination sur www.var.gouv.fr

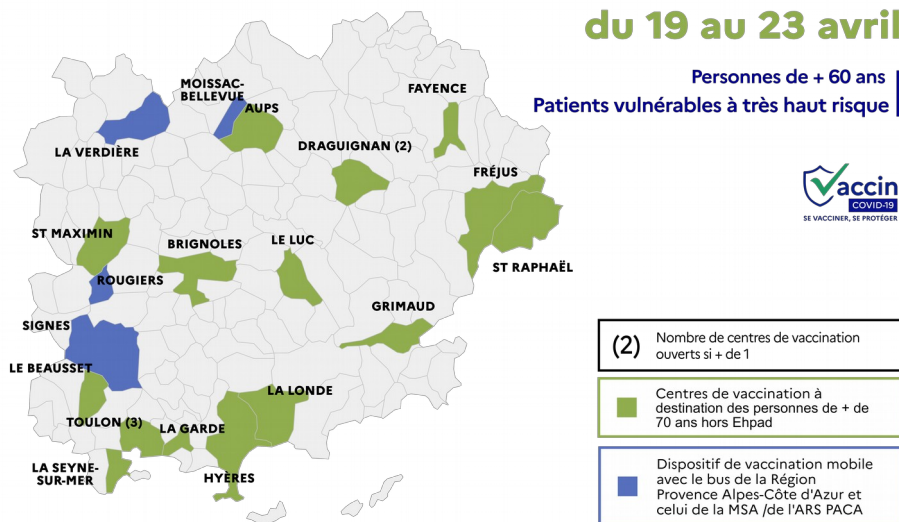
➔ Le bus de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera présent pour l'injection de la seconde dose auprès des volontaires des communes de :

le 20/04/2021 : Moissac Bellevue (le matin), La Verdrière (l'après-midi)

le 21/04/2021 : Signes

le 22/04/2021 : Rougiers

Les centres de vaccination ouverts du 19 au 23 avril



LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR



Au 18 avril au soir,

220 236 personnes ont été vaccinées depuis le 6 janvier

77 650 personnes ont reçu la 2^{ème} injection soit au total

297 886 injections ont été réalisées.

TESTER-ALERTER-PROTEGER



Dans le Var, la stratégie de lutte contre la Covid19 « tester-alerter-protéger » s'appuie dans un premier temps sur des moyens de dépistages conséquents répartis sur l'ensemble du département :

➔ **Le dépistage en laboratoire, en pharmacie ou dans des centres dédiés**

- les dépistages RT-PCR dans les laboratoires d'analyses médicales ;

- les dépistages antigéniques en pharmacies, dans les cabinets des professionnels de santé libéraux ;

- les 8 centres temporaires de dépistage (RT-PCR) répartis dans plusieurs communes du département. Pour connaître leur localisation, cliquer [ICI](#)

Au moindre doute (symptômes, cas contact...), il est impératif de se faire dépister au plus vite. Les dépistages effectués en laboratoire, dans les pharmacies ou les centres de dépistage sont entièrement pris en charge par l'assurance maladie.

➔ Le dépistage par test salivaire

Les tests salivaires ont été déployés dans les écoles primaires (maternelle et élémentaire) du département dès le début du mois de mars et il est prévu d'utiliser ce dispositif dans deux nouveaux types d'établissements :

- les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Ils regroupent les crèches, les micro-crèches, les haltes garderie, les jardins d'enfants, les établissements multi-accueil et les maisons d'assistantes maternelles. Ces tests sont destinés aux enfants qui y sont accueillis, après information préalable des parents et recueil de leur consentement.

- les établissements et services médico-sociaux (ESMS), qui regroupent les foyers et maisons d'accueil médicalisés notamment. Ces tests concernent ici les personnes handicapées (adultes et enfants), et les enfants et adolescents accueillis en maisons d'enfant à caractère social.

L'objectif est de détecter au plus vite d'éventuels clusters dans ces établissements. Ce dispositif est d'ores et déjà en cours de déploiement dans les établissements restés ouverts durant les vacances pour accueillir les enfants de personnels prioritaires.

➔ Les autotests

Les autotests sont désormais disponibles en pharmacie et accessibles à tous. Complémentaires des tests PCR et antigéniques réalisés par des professionnels de santé, ils sont un instrument d'auto-surveillance et **contribuent à faire de chacun un acteur de la lutte contre l'épidémie.**

Même s'ils sont moins sensibles que les tests effectués par prélèvement nasopharyngé, **en répétant l'autotest une à deux fois par semaine, on augmente les chances** de le réaliser au début de la maladie, c'est-à-dire au moment où le virus est le plus présent et le plus facilement détectable, et surtout au moment où on est le plus contagieux.

Il convient pour cela de bien respecter les consignes d'utilisation lorsqu'on utilise ce test. Une vidéo en présente les différentes étapes [ICI](#)
Plus d'informations sur les autotests [ICI](#)

Gratuité pour les services d'aide à domicile (SAAD en service prestataire, intervenants mandataires, particuliers employeurs, salariés des SSIAD, salariés de service pour personnes handicapées) et les accueillants familiaux qui exercent auprès des personnes âgées et des personnes handicapées à risque de forme grave de la COVID.

Cette délivrance d'autotest s'effectue en pharmacie sur présentation d'un justificatif du professionnel, dans la limite de 10 autotests par mois.

TousAntiCovid Carnet



➔ Sécuriser la certification des tests et bientôt des vaccins

Le Gouvernement vient de lancer « TousAntiCovid Carnet » avec des certificats de test (et bientôt de vaccination) qui pourront être vérifiés au niveau national, puis par les autres pays de l'Union européenne et à terme hors des frontières de l'Union européenne.

Pour l'heure, cela se traduit par la certification officielle des fiches résultats des tests RT-PCR et antigéniques négatifs et positifs qui sont désormais authentifiés avec un Datamatrix (une sorte de

QR code) via la norme 2D-DOC/ANTS, employée par l'administration française pour certifier ses documents. A la fin du mois d'avril, ce procédé sera aussi utilisé pour la vaccination.

Si ces documents certifiés sont disponibles en format papier et pdf, chacun a aussi la possibilité de les intégrer dans la fonctionnalité « TousAntiCovid Carnet » de l'application TousAntiCovid que 15 millions d'utilisateurs ont déjà téléchargée.

Cette application permet, entre autres, de savoir si l'on a été à proximité d'une personne positive lors de ses déplacements, de localiser les centres de dépistages autour de soi, de se tenir informé sur l'évolution de l'épidémie, de générer rapidement des attestations de déplacements...

Pour télécharger l'application #TousAntiCovid, cliquer [ICI](#)

➔ Télécharger ses résultats sur une plateforme dédiée

Concrètement et depuis le 19 avril, après avoir effectué son test à la Covid-19, chacun reçoit un message par SMS ou mail qui lui permet de se connecter à la plateforme dédiée sidep.gouv.fr pour récupérer le résultat de son test sous format numérique et l'intégrer sur l'application TousAntiCovid.

A partir du 29 avril, cette démarche sera aussi possible pour l'acte de vaccination.

Afin d'accompagner chacun dans l'utilisation de ces nouveaux outils, Un dispositif **d'assistance téléphonique gratuit** est mis à la disposition des utilisateurs 7j/7, de 9h à 20h au 0 800 08 71 48. **Un guide pour récupérer et stocker son certificat de test (et prochainement de vaccination) est également disponible dans la [FAQ de TousAntiCovid](#).**

Télécharger l'application

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

#TousAntiCovid

Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

Bienvenue

J'active l'application notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre

Je suis alerté si j'ai eu un contact à risque et j'alerte les personnes qui ont été à proximité ces derniers jours si je suis diagnostiqué comme un cas de COVID-19

Je m'informe sur l'épidémie, je trouve des conseils personnalisés et la carte des laboratoires de dépistage proches de chez moi

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

Retrouvez toutes les informations sur COVID-19 sur le site : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24, 7j/7 : 0 800 130 000

Un numéro vert d'information en PACA a été mis en place par l'ARS (Agence régionale de Santé) 7j/7, de 9h à 19h : 0 800 730 087